

## Réunion de la Commission Locale de l'Eau

19 novembre 2009 – 15h00

Bellicourt (Communauté de Communes du Pays Vermandois)

### Compte-rendu

Le 19 novembre 2009, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Haute Somme se sont réunis à 15h00 dans les locaux de la Communauté de communes du Pays Vermandois, sous la présidence de Monsieur Bernard LENGLET.

Rappel de la composition de la CLE

- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (22 membres)
- Collège des usagers (11 membres)
- Collèges des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (11 membres)

Personnes également présentes à la réunion, mais sans droit de vote

La séance de la CLE est ouverte à 15h15.

Etaient présents à la réunion :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Bernard LENGLET	Président de la CLE et de l'AMEVA
Monsieur Jacques DESTOUCHES	Sous-préfet de Saint-Quentin
Madame Valérie KUMM	Conseillère Régionale de Picardie et présidente de la commission thématique « activités économiques »
Monsieur Gilbert SIMEON	Représentant de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et président de la commission thématique « risques majeurs »
Monsieur Jacques MORTIER	Président de l'Association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois-Picardie et président de la commission thématique « gestion de la ressource »
Monsieur Bernard DECROIX	Président de l'ASPEE et président de la commission thématique « gestion et protection des milieux naturels »
Monsieur Michel BOULOGNE	Conseiller Général du canton de Roisel
Monsieur Dominique CAMUS	Conseiller Général du canton de Saint-Simon
Monsieur Daniel DERLY	Maire d'Eclusier-Vaux
Monsieur Maurice CAUDRON	Maire de Curlu
Monsieur Alain VAN HYFTE	Maire de Ollezy
Madame Evelyne GADROY	Présidente de l'Office du Tourisme Haute Somme
Monsieur Eliel KESTELOOT	Chef de secteur Somme à la SAUR
Monsieur Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie
Monsieur Pierre MOROY	DRAAF Picardie
Madame Emilie LEDEIN	DISEMA Somme
Monsieur Patrice DELAVEAUD	MISE Aisne
Madame Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois Picardie
Messieurs Bernard CHANTRELLE et Bernard WLODARCZYK	Voies Navigables de France
Madame Gwenaële MELENEC	Conseil Général de la Somme
Monsieur Denis BOULANGER	Représentant du Syndicat de la Vallée des Anguillères
Mademoiselle Maryline VERNET	Chargée de mission à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Somme
Madame Chantal LUCQ	SYRAL (Direction environnement-affaires réglementaires-relations externes)
Mademoiselle Adeline FLET	Stagiaire
Monsieur Olivier MOPTY	Directeur de l'AMEVA
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE	Animatrice du SAGE de la Haute-Somme - AMEVA

Etaient excusés et représentés (pouvoir donné selon le décret du 10 août 2007) :

Nom	Fonction/Organisme	Pouvoir donné à ...
Monsieur Philippe BUTEZ	Maire de Heudicourt	Monsieur Bernard LENGLET
Monsieur Hugues PAVIE	Maire de Foreste	Monsieur Daniel DERLY
Monsieur Alain CARRIERE	Maire de Golancourt	Monsieur Gilbert SIMEON

Etaient excusés :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Philippe LEBLANC	Sous-préfet de Péronne
Monsieur Roland DEQUIDT	Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Roland RENARD	Conseiller Général du canton de Saint-Simon
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Conseiller Général du canton de Bapaume
Monsieur Marcel LECLERE	Maire de Bellicourt
Monsieur Dominique ROUART	Directeur délégué de la société LUNOR distribution
Monsieur Guy LACHEREZ	Président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur François CREPIN	Technicien supérieur à la Fédération des Chasseurs de la Somme
Monsieur Claude SELLIER	Président du Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme
Monsieur Francis CEDEYN	DRE Somme
Mademoiselle Marie-Olivia ALLARD	Conseil Régional de Picardie
Monsieur Jean-François BLONDEL	Conseil Général du Pas-de-Calais
Madame Stéphanie LUCAS	Conseil Général de l'Oise
Monsieur Nicolas DESFORGES	Préfet de l'Oise
Monsieur Pierre de BOUSQUET de FLORIAN	Préfet du Pas-de-Calais

Etaient absents :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Olivier CHAPUIS-ROUX	Conseiller Régional de Picardie (représenté par sa suppléante madame Valérie Kumm)
Monsieur Gérard LECOMTE	Conseiller Général du canton de Guiscard
Monsieur Jacques MERLIER	Maire de Mesnil Saint-Nicaise
Monsieur Francis ARCHINTINI	Maire de Saint-Christ-Briost
Monsieur Alain SCHIETTECATTE	Maire de Villecourt
Madame Marguerite LEFEBVRE	Maire de Rocquigny
Monsieur Eric FRANCOIS	Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme
Monsieur André SALOME	Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois
Monsieur Marcel JEANSON	Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie
Monsieur Jean de LAMARLIERE	Président de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de l'Est de la Somme
Monsieur Pierre HANTUTE	Président de l'Association locale UFC Que choisir Amiens
ONEMA	
Office National de la Chasse	
Conseil Général de l'Aisne	

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA  
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme  
32 route d'Amiens, 80480 DURY  
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80  
sagehautesomme@orange.fr

## Ordre du jour

Les points qui ont été traités sont les suivants :

- ① Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 10 avril 2009
- ② Bilan de la consultation de la CLE par rapport au SDAGE et au Programme de mesures du bassin Artois-Picardie
- ③ Articulation DCE/SDAGE/SAGE Haute Somme appuyée sur l'état des lieux et le diagnostic du SAGE
- ④ Avis de la CLE sur les Plans de Gestion INCON et OMIGNON
- ⑤ Lancement du SAGE « Somme aval et Cours d'eau côtiers »
- ⑥ Perspectives et Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion est consultable sur le site Internet de l'AMEVA :

<http://ameva.org> : rubrique « Actions-Projet » - SAGE Haute-Somme

## Préambule

Monsieur LENGLET, Président de la CLE, remercie les participants de leur présence, ainsi que Monsieur Jean-Pierre LOCQUET, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Vermandois (CCPV) qui accueille les membres de la CLE dans ses locaux.

Il rappelle que le SAGE est un outil permettant à tous les acteurs de l'eau de travailler dans la concertation sur un territoire cohérent : le bassin versant.

Monsieur LOCQUET, également maire de Pontru où se situe la source de l'Omignon, précise que le territoire de la CCPV est symbolique pour organiser une réunion de la CLE du SAGE Haute Somme puisqu'il se situe sur deux bassins versants : la Somme et l'Escaut.

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 10 avril 2009

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la dernière réunion de CLE est approuvé.

### 2. Bilan de la consultation de la CLE par rapport au SDAGE et au Programme de mesures

Les remarques faites par la CLE quant aux documents de **SDAGE et Programme de mesures** et retenues par l'Agence de l'Eau sont présentées :

- ✓ Disposition 8 du SDAGE : prise en compte de l'objectif « zéro phytosanitaires » pour l'entretien des collectivités ;
- ✓ Disposition 44 du SDAGE : prise en compte de la problématique des plantes invasives et des moyens de lutte à mettre en place ;
- ✓ Report de l'atteinte du bon état écologique de la Cologne en 2021 ;
- ✓ Affichage du territoire Somme aval en tant que SAGE en phase d'émergence ;
- ✓ Remarque sur la problématique PCB prise en compte.

#### La **problématique PCB** :

- Plan national en cours : étude d'imprégnation sur les consommateurs en cours
- Comité interdépartementale Aisne/Somme : campagne d'analyses 2008, résultats de la campagne 2009 en attente
  - ➔ Suite aux premiers résultats de l'AFSSA des analyses réalisées sur les poissons : levée de l'interdiction de commercialisation des poissons blancs sur le fleuve Somme et ses affluents, sauf entre Artemps et Seraucourt le Grand (localisation des concentrations les plus élevées)

La DISEMA 80 précise que les analyses vont être renforcées au niveau de Séraucourt-le-Grand afin de cibler l'origine de la contamination. Douze prélèvements sédimentaires (carottage) ont été réalisés par l'AEAP ; les résultats sont en attente.

Monsieur VAN HYFTE souhaiterait que les communes les plus touchées par des concentrations importantes en PCB soient informées des réunions du Comité interdépartementales.

La DISEMA indique que les points de prélèvements et les résultats seront présentés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 lors du prochain Comité. Il n'existe pas de norme quant aux concentrations en PCB dans les cours d'eau ; la référence utilisée est la concentration maximale autorisée en PCB<sub>i</sub> dans les déchets et effluents destinés à la valorisation agricole : 800 µg/kg de matière sèche. Sur le bassin de la Somme, seules les mesures réalisées au niveau de Séraucourt dépasse ce seuil.

Les normes seraient donc à revoir et à adapter en fonction des milieux concernés.

Monsieur MORTIER précise que les PCB s'accumulent chez les consommateurs via les poissons et que des efforts doivent être faits quant à la définition de normes cohérentes.

Monsieur BOULANGER soulève également le problème des anciens curages des cours d'eau où les sédiments étaient déposés sur les berges.

Monsieur LENGLET souligne donc l'importance du travail du Comité interdépartemental et précise que cela aura des répercussions sur la sauvegarde de l'anguille dans le bassin de la Somme.

Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Quentin précise qu'il y a une réelle préoccupation sanitaire quant à cette problématique, mais aussi économique et qu'il est nécessaire d'en limiter les impacts.

Compte tenu des données actuelles, la DISEMA 80 précise qu'il ne semble pas y avoir de source de pollution active. La MISE 02 indique que la pollution est stable, elle ne semble pas se déplacer vers l'aval. Il existe probablement une spécificité topographique au niveau de Séraucourt compte tenu de l'accumulation constatée. Un accident historique s'y est probablement produit.

La CLE attend donc le prochain Comité interdépartemental relatif aux PCB pour obtenir de plus amples informations.

### 3. Articulation DCE/SDAGE/SAGE Haute Somme appuyée sur l'état des lieux et le diagnostic du SAGE

#### ➤ Les risques naturels

- ✓ 48 % de communes concernées par des inondations et des coulées de boue
- ✓ 16 % de communes concernées par des inondations par remontées de nappe

➔ L'érosion des sols : problème majeur sur le bassin versant de la Haute Somme.

Le ruissellement et l'érosion des sols provoquent des impacts sur les habitations/les personnes, la qualité des milieux naturels, les infrastructures et les parcelles agricoles.

La **protection** :

➤ 2 **études opérationnelles de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols** vont être lancées en partenariat avec la **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin** et la **Communauté de Communes du canton de Combles**, sous maîtrise d'ouvrage de l'AMEVA et financées par le Plan Somme.

Ces 2 études répondent aux objectifs du SDAGE et de la DCE :

➔ **Réponse au SDAGE :**

Orientation 2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives et préventives

Orientation 4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants

➔ **Réponse la DCE :** Atteinte du bon état écologique des masses d'eau en 2015

Autres outils de protection :

Un **pompage de 5 m<sup>3</sup>/s** pourrait être créé au niveau de **Péronne** depuis la Somme vers le canal Seine-Nord Europe (CSNE) puis l'Oise. Il s'agit d'une des solutions permettant de limiter des inondations de type 2001 dans le bassin de la Somme. Un problème se poserait quant à la qualité de l'eau du CSNE en cas de rejet, puisqu'elle pourrait servir à l'alimentation en eau potable de l'agglomération lilloise. Des analyses ont été réalisées, et ces 2 aspects semblent compatibles.

➤ Ce pompage et l'**automatisation des vannages de la Haute Somme** (étude en cours menée par le SVA) sont complémentaires. L'importance de cette automatisation dans la gestion des crues de la Somme a été mise en évidence dans l'étude de modélisation du bassin réalisée par Sogreah.

Monsieur BOULANGER s'interroge sur l'utilité d'un pompage dans la Somme de 5 m<sup>3</sup>/s, si la Somme reçoit un débit similaire par le biais des canaux du bassin.

Monsieur CHANTERELLE indique que la rigole d'Oise et du Noirrieu permet l'alimentation du canal de Saint-Quentin et qu'en cas de hautes eaux, l'alimentation est stoppée, ce qui fût le cas en 2001. En revanche VNF ne peut pas maîtriser les arrivées d'eau dans les biefs via la nappe souterraine. Il précise que VNF instrumente toutes les prises d'eau et que les débits sont connus avec exactitude.

## La **prévention** :

Le territoire du SAGE Haute Somme est pourvu de :

- **29 PPR approuvés** : PPR inondations Vallée de Somme (15 communes) et PPR mouvement de terrain Arrondissement de Montdidier (14 communes)
- **17 PPR prescrits** : PPR inondations et coulées de boue Vallée de la Somme dans l'Aisne (13 communes), PPR inondations Vallée de l'Escaut (3 communes), PPR inondations Attilly (1 commune).

Les PPR permettent de prendre en compte les risques dans l'aménagement et le développement des territoires, et limitent la vulnérabilité.

Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Quentin précise que les PPR prescrits quant aux inondations et coulées de boue Vallée de la Somme dans l'Aisne ne coïncident pas tout à fait avec les communes touchées par des coulées de boue en septembre 2008, ce qui s'explique par l'occurrence des phénomènes.

Monsieur LENGLET souligne la cohérence existante entre le PPR inondations Vallée de la Somme et le PPR inondations Vallée de la Somme dans l'Aisne. Il souhaite que ces démarches soient mises en parallèle.

Madame KUMM rappelle que certaines communes dotées d'un PPR travaille avec les services de l'Etat sur ce dossier dans la mesure où les zonages ne sont pas toujours cohérents.

Le PPRi Vallée de la Somme ayant été rapidement mis en place après les inondations de 2001, il existe certaines inexactitudes.

Monsieur MOPTY précise que la Directive inondations est en cours de transposition en droit français. Elle implique la réalisation de Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) à l'échelle des bassins versants. De nombreuses données sont déjà disponibles sur le bassin de la Somme, compte tenu des études et travaux réalisés depuis 2001. Cette Directive pourrait permettre de « revisiter » le PPRi Vallée de la Somme.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que les réunions de la CLE permettent de rassembler tous les acteurs de l'eau et d'avancer plus rapidement. L'approche globale des problématiques liées à l'eau est également nécessaire et l'expertise de l'AMEVA précieuse.

Le travail des SAGE est important puisqu'il dépasse les frontières départementales. La CLE du SAGE Haute Somme est un des rares exemples où il est possible de travailler en interterritoires et de rassembler différents acteurs.

L'animatrice du SAGE poursuit ensuite avec les outils d'information préventive et de culture du risque :

L'état des lieux a mis en évidence le fait que très peu de communes avaient réalisé leur **Plan Communal de Sauvegarde**, outil indispensable en cas de crise. Des sessions de formations ont été mises en place par l'AMEVA afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche. Une session est programmée le 25 novembre à Péronne pour les collectivités du SAGE Haute Somme

Ceci permet de répondre à l'orientation 33 du SDAGE : former, informer, sensibiliser.

Les **repères de crues** sont également un outil important dans la culture du risque. Suite aux inondations de 2001, 11 repères ont été implantés entre Corbie et Doingt.

La **prévision** constitue le 3<sup>e</sup> volet concernant les risques.

Sur le périmètre du SAGE, 4 **stations MétéoFrance** permettent de suivre les précipitations afin d'alerter la population en cas de risques d'inondation.

Ceci s'ajoute au **Service de Prévision des Crues** Artois-Picardie qui suit les débits et les hauteurs des cours d'eau, afin d'alerter la population en cas de risque. Il existe 2 stations de suivi sur le bassin (Eclusier-Vaux et Bray-sur-Somme).

Ces mesures répondent notamment à la Directive inondations

## ➤ La gestion et la protection des milieux aquatiques

Cette thématique s'articule autour des zones humides d'une part et des cours d'eau d'autre part.

Concernant les **Zones Humides**, monsieur MORTIER rappelle qu'il existe de nombreuses définitions. La dernière en vigueur prend en compte la pédologie.

Des zones à dominante humides ont été définies de façon théorique par l'Agence de l'Eau. Il est souhaitable dans le cadre du SAGE d'avoir une caractérisation plus précise des zones humides non inventoriées à ce jour. Cela représente environ 40 km<sup>2</sup> sur 100 km<sup>2</sup> de zones à dominante humide. Les 60 km<sup>2</sup> restant ont été caractérisés dans le cadre des ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, etc.

Quelques exemples de **restauration des zones humides** sont présentés :

- ✓ la réserve naturelle du marais d'Isle, gérée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
- ✓ le marais de Méricourt-sur-Somme, mené par le SVA
- ✓ le programme opérationnel d'aménagement et de gestion des milieux aquatique de la Haute Somme, mené par le SVA. Ce projet concerne des communes de la vallée entre Ham et Corbie.
- ✓ le réseau Natura 2000. Le territoire du SAGE est concerné par la ZPS Etangs et Marais du bassin de la Somme (DOCOB en cours de réalisation par l'AMEVA) et la ZPS Marais d'Isle ; et par la ZSC Moyenne Vallée de la Somme dont l'animation est portée par le SVA. Plusieurs contrats ont déjà été signés, notamment avec Eclusier-Vaux, Morcourt, Frise et Curlu.

Il est rappelé que les travaux réalisés dans le cadre de Natura 2000 sont subventionnés à 100 % par l'Etat et l'Europe.

En ce qui concerne les **cours d'eau**, l'AMEVA réalise des programmes d'aménagement et d'entretien des cours d'eau (plans de gestion) sur les affluents de la Haute Somme (Omignon, Cologne, Ingon, Sommette). L'objectif est d'expertiser l'ensemble des cours d'eau du bassin jusqu'à la source de la Somme.

#### ➤ La gestion de la ressource

Plusieurs thématiques ont été abordées lors de la réunion :

- ✓ La présence de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles de la Haute Somme
- ✓ L'Alimentation en Eau Potable
- ✓ L'Assainissement Non Collectif

#### La présence de produits phytosanitaires dans les cours d'eau de la Haute Somme :

L'état des lieux du SAGE a mis en évidence des concentrations en produits phytosanitaires non négligeables dans les eaux de surface. L'objectif est de stopper la dégradation de la qualité de ces eaux.

En ce qui concerne les concentrations en phytosanitaires, monsieur VORBECK souligne qu'il faut utiliser les classes de qualité du SEQ Eau et que les données 2005-2007 sont disponibles à l'AEAP.

➡ En ce qui concerne les **zones agricoles**, le Ministère en charge de l'agriculture a lancé le Plan Ecophytos 2008-2018 dont l'objectif est de réduire de 50 % l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2018, si possible. Ce plan s'appuie sur des outils existants (PVE, MAE, etc.).

Cette mesure répond au SDAGE par le biais de la disposition 8 : les exploitants agricoles, les collectivités et les gestionnaires d'espaces veillent à s'inscrire dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle répond également au Grenelle de l'environnement.

➡ En ce qui concerne l'utilisation de produits phytosanitaires en **zones non agricoles**, plusieurs utilisateurs ont lancé des démarches de réduction, tels que les Conseils Généraux, la Sanef ou la ville de Péronne.

Ces démarches répondent également aux objectifs du SDAGE :

Disposition 8 : les exploitants agricoles, les collectivités et les gestionnaires d'espaces veillent à s'inscrire dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

➡ Afin d'accompagner les collectivités dans cette **démarche de réduction des phytosanitaires**, l'AMEVA travaille en partenariat avec la FREDON Picardie. L'objectif est de les aider à réaliser leur plan de désherbage qui permettra de cibler les zones à risques et de définir les techniques alternatives à mettre en place. Ce projet pourrait se mettre en place au niveau d'un EPCI ou de plusieurs communes pilotes sur l'ensemble du territoire du SAGE. Dans le cadre de l'adhésion de la commune à la charte régionale de réduction des produits phytosanitaires,

80 % de subvention peut être amené par le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) afin de réaliser le plan de désherbage mais aussi pour l'acquisition de matériel.

Ce projet répond également à la disposition 8 du SDAGE. Il devrait être lancé au cours du premier semestre 2010.

#### **L'Alimentation en Eau Potable :**

3 captages prioritaires Grenelle sont recensés sur le territoire du SAGE :

- 1 sur l'Agglomération de Saint Quentin – non protégé
- 2 sur le Syndicat d'eau du Val de Croix – 1 protégé/1 non protégé

L'objectif du SAGE est de protéger prioritairement ces captages, ce qui répond à l'orientation 7 du SDAGE : assurer la protection des aires des captages d'AEP.

Monsieur DELAVEAUD précise que la superficie des aires d'alimentation des captages est souvent plus grande que le simple périmètre de protection. Les Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) doivent être définis pour les captages prioritaires Grenelle.

#### **L'Assainissement Non Collectif (ANC) :**

L'assainissement autonome est majoritaire sur le territoire du SAGE : 14 SPANC sont en service, 3 sont en cours de création et 24 communes en non collectif sans diagnostic prévu.

L'objectif est de terminer le diagnostic d'assainissement non collectif pour 2012, et de mutualiser les moyens pour réaliser ce diagnostic.

Les résultats disponibles actuellement quant aux diagnostics ANC indiquent que peu d'installations obtiennent un avis favorable quant à leur fonctionnement. Pour réhabiliter ces installations, des aides existent à hauteur de 40 % pour un montant maximum de 8000 € TTC. En revanche, seuls quelques dossiers sont recevables annuellement.

Monsieur MORTIER souligne le fait que les communes ont souvent choisi l'assainissement non collectif par simplicité lors de la réalisation de leur schéma et zonage d'assainissement. Cependant, cela n'était pas toujours la meilleure solution.

### **4. Avis de la CLE sur les Plans de Gestion**

#### **L'INGON**

La parole est donnée à Madame LUCQ, directrice de l'association syndicale des rivières de l'Ingon. Le syndicat assure la gestion de 24 km de cours d'eau non domaniaux, situés au sud du bassin de la Somme. Le périmètre du syndicat se situe sur 13 communes du SAGE. Afin de mener à bien sa mission, le syndicat a confié l'élaboration du plan de gestion à l'AMEVA qui doit répondre aux objectifs de la DCE. La réalisation du diagnostic des rivières a apporté de nouvelles connaissances sur son fonctionnement et son état. Plusieurs réunions d'information des riverains ont également été menées afin d'expliquer la démarche de l'AMEVA et quels étaient les travaux préconisés sur le cours d'eau.

Monsieur LENGLET souligne l'importance d'associer les riverains afin qu'ils puissent s'approprier le programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la rivière.

Quelques éléments du plan de gestion sont présentés afin de donner un aperçu du diagnostic réalisé et du type de travaux préconisés.

En ce qui concerne l'Ingon, la pression agricole est fortement marquée. L'Ingon est un cours d'eau fortement modifié. Sa qualité est altérée notamment par rapport aux concentrations en azote et aux nombreux rejets présents sur son linéaire. Les potentialités piscicoles sont également dégradées.

Différents types de travaux ont donc été préconisés tels que :

- La gestion des écoulements avec la reconnexion du lit majeur ou le faucardage ciblés ;
- La restauration des fonctionnalités biologiques des cours d'eau avec la recharge des fonds de cours d'eau, l'entretien des frayères ou encore la diversification des habitats de pleine eau.
- L'amélioration des usages avec la protection rapprochée des cours d'eau ou l'entretien courant des ripisylves.

Monsieur BOULANGER s'interroge sur la prise en compte des rejets dans les milieux aquatiques de l'industrie Syral qui est une des plus importantes de ce territoire.

Madame LUCQ, qui est également la responsable du service environnement de Syral, indique qu'il s'agit d'un site industriel ancien où 2 usines sont présentes, et où SYRAL s'est fortement développé ces 10 dernières années. Elle précise que les volumes prélevés annuellement dans les eaux souterraines ont été diminués de 6 à 7 millions de m<sup>3</sup> tout en se développant et que les eaux prélevées sont restituées dans l'INGON.

## L'OMIGNON

La gestion des 24 km de l'Omignon aval est assurée par une association syndicale autorisée qui s'étend sur 8 communes. L'ASA de l'Omignon a également confié l'élaboration du plan de gestion à l'AMEVA.

Le diagnostic a mis en évidence le fait que la qualité de l'eau était dégradée notamment par rapport aux paramètres nitrates et phytosanitaires ; plusieurs ouvrages sont présents sur le cours d'eau ; les potentialités piscicoles sont dégradées, de même que les berges et les ripisylves. Suite à ce diagnostic, des travaux sont préconisés afin d'atteindre les objectifs fixés par la DCE et le SDAGE Artois-Picardie. Ces travaux concernent notamment :

- Une meilleure gestion des écoulements avec des opérations de désenvasement ou la gestion des embâcles ;
- La restauration des fonctionnalités biologiques des cours d'eau avec le reboisement des rives et le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
- L'amélioration des usages grâce au renforcement des berges
- La lutte contre les espèces indésirables telles que le rat musqué ou la Renouée du Japon

A noter qu'un syndicat intercommunal vient d'être créé sur l'Omignon amont afin de ne pas travailler uniquement sur l'aval et d'avoir une cohérence sur l'ensemble de la masse d'eau. Ce syndicat a également souhaité confier l'élaboration du plan de gestion de l'Omignon amont au syndicat mixte AMEVA.

Monsieur LENGLET demande aux membres de la CLE s'il y des avis défavorables quant aux plans de gestion INGON et OMIGNON. Aucune opposition n'étant manifestée, l'avis de la CLE est déclaré favorable.

## 5. Lancement du SAGE « Somme aval et cours d'eau côtiers »

Monsieur LENGLET précise ensuite que la phase préliminaire du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers est lancé. Cette démarche est portée par l'AMEVA. La réunion de lancement présidée par le Préfet de région s'est déroulée le 23 octobre 2009 en présence d'une soixantaine d'élus du territoire. Ce SAGE concerne 569 communes réparties dans 3 départements (Somme, Oise et Pas-de-Calais). Il permettra de travailler sur l'ensemble du bassin de la Somme, notamment par le biais d'une commission inter-SAGE.

Il précise que l'arrêté de périmètre devrait être pris en mars 2010 et celui de la CLE en septembre 2010 avec l'installation de la CLE fin 2010.

## 6. Perspectives et questions diverses

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE seront transmis aux membres des commissions thématiques et de la CLE au cours du premier semestre 2010 pour avis. Ces documents seront ensuite présentés en CLE à la fin du premier semestre 2010 pour validation.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau comprenant les enjeux et les mesures du SAGE pourra alors être élaboré. Ce document sera accompagné du règlement du SAGE.

La prochaine réunion de CLE devrait donc avoir lieu en juin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LENGLET remercie les participants et lève la séance à 18h00.